



Strasbourg, le 24 novembre 2004

CDL-UD(2004)028syn  
Or. fr.

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**

**(COMMISSION DE VENISE)**

**dans le cadre de  
LA PRESIDENCE POLONAISE DU COMITE DES MINISTRES  
DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**en coopération avec  
L'INSTITUT POUR LA DEMOCRATIE – FRANCE  
et  
LA FONDATION IUS ET LEX – POLOGNE**

**SEMINAIRE UNIDEM**

**“BILAN DE QUINZE ANS D'EXPERIENCE  
CONSTITUTIONNELLE  
EN EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE”**

**Varsovie, 19-20 novembre 2004**

**CARNET DE BORD**

La Commission de Venise a organisé un séminaire portant sur : « Bilan de 15 ans de pratique constitutionnelle en Europe centrale et orientale », à Varsovie (Pologne) les 19 et 20 novembre 2004, dans le cadre de son programme UniDem. Ce séminaire a été organisé en coopération avec l'Institut pour la démocratie (France) et la Fondation Ius et Lex (Pologne), et a été le premier événement multilatéral s'inscrivant dans le cadre de la Présidence polonaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

L'objectif de ce séminaire était de faire le point sur la transition démocratique des pays d'Europe centrale et orientale et d'en tirer des enseignements pour l'avenir. Les débats se sont articulés autour de trois principaux thèmes, à savoir le Président de la République, les révisions constitutionnelles et les systèmes électoraux.

Les interventions et débats ont plus précisément portés sur les sujets suivants : les évolutions de la pratique constitutionnelle depuis 15 ans, dans différents Etats membres et de manière comparative ; la fonction et le rôle du Président de la République ; les interactions entre l'exécutif et le législatif ; le rôle de la justice constitutionnelle dans la procédure de révision de la Constitution ; les systèmes électoraux et les systèmes de partis en Europe centrale et orientale. Il a enfin été abordé un thème transversal, qui est l'assistance des institutions européennes aux Etats d'Europe centrale et orientale, particulièrement celle de la Commission de Venise.

La Commission de Venise avait invité les rapporteurs suivants : Mme Hanna SUCHOCKA (ancien Premier Ministre de Pologne, Ambassadeur de la Pologne auprès du Saint-Siège), M. Mark ENTIN (professeur à l'Institut d'Etat des relations internationales de Moscou, Université MGIMO) et M. Florian GROTZ (professeur assistant à l'Université libre de Berlin).

Environ 50 participants ont pris part à ce séminaire comprenant des juges des cours constitutionnelles, des membres des commissions électorales centrales et des professeurs de droit des pays concernés. Mme Hanna SUCHOCKA ainsi que M. Marek SAFJAN, Président de la Cour constitutionnelle de Pologne, ont notamment présidé les sessions de travail.

Le séminaire a permis d'établir un bilan positif de la pratique démocratique durant la période de transition démocratique des pays d'Europe centrale et orientale, même si des progrès restent encore à accomplir. Ainsi, M. BUQUICCHIO, Secrétaire de la Commission de Venise, a rappelé en conclusion de ce séminaire que la Commission de Venise reste, comme elle l'assure depuis 1990, à la disposition des pays d'Europe centrale et orientale pour les accompagner dans la poursuite de leurs réformes constitutionnelles et législatives.